

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 746

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une femme juge

Sitôt dit, sitôt fait. La loi sur la réorganisation judiciaire vaudoise votée en décembre a été appliquée, en ce qui concerne sa principale innovation, en janvier déjà puisque, sur la présentation unanime du parti radical-démocratique lausannois, le Tribunal cantonal a nommé, le 20 janvier, juge-suppléant au Tribunal du district de Lausanne, Mme Juliette Rochat-Schöpfer, qui habite Pully.

Fille de juriste — l'avocat et conseiller national Sidney Schöpfer — femme de juriste — l'avocat et conseiller national Pierre Rochat, un partisan déclaré du suffrage féminin — Mme Rochat sera certainement un juge utile et apprécié de la Cour lausannoise.

Le canton de Vaud compte soixante justices de paix, dix-neuf tribunaux de district groupés en sept ressorts. A qui le tour maintenant d'utiliser les services d'une femme ?

S. B.

Lettre ouverte

Monsieur le Directeur de Radio-Lausanne

Evolène, 22 janvier 1948.

Monsieur le directeur,

Je ne suis pas une féministe « professionnelle » et militante, mais je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai déploré la façon dont a été commentée tout à l'heure, au micro de Radio-Lausanne¹, la nomination aux fonctions de juge (ou ?) d'une femme, qu'on n'a d'ailleurs pas nommée.

Ces « agréables » plaisanteries — si faciles !!! — ne me paraissent pas tout à fait dignes d'un pays qui se flatte d'être « avancé » et où les femmes exercent depuis assez longtemps et avec assez de distinction bien des professions libérales pour que le public n'ait même plus l'idée d'en sourire.

En écoutant les considérations vestimentaires et galantes de votre « speaker », « reporter » (ou tout autre nom anglais dont il convient de le désigner), je me suis demandé ce que doivent penser nos auditeurs de l'étranger lorsqu'ils entendent, venant de chez nous, ces propos qu'on dirait exhumés d'un journal humoristique (ce qui ne signifie pas forcément spirituel) d'il y a quelque quarante ans.

Il est bien évident que vous n'y êtes personnellement pour rien, mais je souhaite que ma protestation parvienne à qui de droit, doit-il en sourire encore.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, etc.

I. Fauchère-Revilliod.

¹ « Le miroir du temps », 22 janvier 1948.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

pend celle de l'Europe et la solution du territoire conflit Orient-Occident. Ce livre est riche en aperçus psychologiques très subtils et objectifs sur le caractère allemand ; nous dirons pourtant que cette succession de lettres a provoqué des redites et des longueurs ; l'ouvrage, élégant, présenté de manière moins appuyée et insistante, sera plus accessible à des esprits latins.

Cette manière légère — en apparence — aille, malicieuse, est justement celle qui fait le charme du livre *Le secret anglais*, de M. Jean Baillache. Sous un ton badin, un tant soit peu exagéré parfois, l'auteur tente une étude scientifique de l'Angle, du conformisme anglais. Il cherche à déceler les causes profondes de cette attitude impossible des Anglais dans la vie extérieure, de leur humour, et il y voit une forme de préservation de leurs forces, une « épargne volontive » tout à fait opposée à la dilapidation française. Même épargne sur le plan émotif, intellectuel même, imaginatif, ce qui permet à l'Anglais de se vouer avec des énergies intactes à une œuvre altruiste et de gagner la guerre des nerfs par son calme proverbial. M. Baillache porte des jugements très personnels, que d'aucuns réfuteront peut-être, sur le comportement des Anglais, leur discipline (qu'il conteste), leur sens social, leur conception de l'éducation ou de la politique. Il a de jolis tableaux de la campagne anglaise, paradis des promeneurs, et de belles pages sur les relations de la France et de l'Angleterre, qui s'aiment sans avoir rien de commun. Tout cela établi sur des anecdotes prestement contées et des exemples pris sur le vif ; bref, un livre fort agréable à lire et plus profond qu'il n'a l'air au premier abord. En appendice, un texte très émouvant de M. Henri Focillon : *Salut à l'Angleterre*, écrit en juin 1940. (Editions de la Baconnière, Neuchâtel).

Marguerite Maire.

Allocations familiales au personnel féminin de maison

Le Département du Commerce et de l'Industrie a adressé, en décembre, une lettre à quelques associations féminines genevoises, pour demander leur avis sur les

allocations familiales au personnel féminin de maison. Cette lettre les éclairait-elle assez complètement sur l'état actuel du problème ? Nos lectrices en jugeront.

Lettre

Mesdames,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'au cours d'une séance tenue par la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner diverses modifications à la loi sur les allocations familiales, il a été formulé la proposition d'en faire bénéficier aussi le personnel féminin de maison.

Si cette proposition devait être adoptée, elle aurait pour conséquence d'astreindre, en contre-partie, tous les employeurs occupant cette catégorie de salariés, femmes de ménage et autres aides ménagères comprises, à payer une contribution à la Caisse de compensation auprès de laquelle ils seraient affiliés.

Le taux de cette contribution ne pourrait être différent de celui perçu ou à percevoir des autres employeurs, lequel oscille entre 1 1/2 et 3 % du salaire total, c'est-à-dire non seulement du salaire en espèces mais aussi du salaire en nature. Le taux du Service cantonal est actuellement de 2 %.

La question primordiale est celle de savoir si le besoin se fait impérieusement sentir d'accorder des allocations familiales au personnel en cause, ou, en d'autres termes, si le nombre, à première vue fort restreint des bénéficiaires éventuels justifie la mise en train, à l'intention de ces derniers d'un régime dont l'application semble devoir soulever de grosses difficultés, notamment en ce qui concerne les travailleuses à l'heure ou à la journée au service de plusieurs patrons.

... Le législateur a été d'avis (en 1944) que le recouvrement de ces contributions se heurterait à de grandes difficultés pratiques et entraînerait des frais extraordinairement élevés...



1848 - 1948

L'Association suisse pour le suffrage féminin aura son assemblée générale à Berne, les 8 et 9 mai. Pour le 9 mai, elle organise, avec le Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, une grande manifestation dans la salle du Conseil national, à l'occasion du centenaire de la Constitution fédérale, où seront votés des voix relatives à l'achèvement de l'œuvre du législateur de 1848 par l'octroi du suffrage aux femmes suisses. Nous en reparlerons.

Commentaires

Au cours des débats de la Commission sur ce sujet, plusieurs projets tendant à surmonter les difficultés pratiques ont été proposés, pourquoi la lettre n'en fait-elle pas mention ?

« M. le député Borel a proposé que la caisse cantonale payât les allocations aux ayants droits et soit couverte de cette dépense par une légère contribution sur ses propres ressources et sur celles de toutes les caisses privées. Il envisageait l'aide domestique comme une sorte de service social qui pouvait être mis, dans cette minimale mesure, à la charge des employeurs.

M. le député de Félice s'est rallié à cette proposition en ce qui concerne les femmes de ménage, qui changent souvent d'employeur. Pour le reste du personnel de maison, formé de personnes à poste fixe, rien ne justifierait une exemption de cotisations d'aîleurs minimes. (Au taux de 2 % pratiqués pour tous les salariés par la caisse cantonale, la cotisation, pour une employée gagnant 100 frs par mois et dont le salaire en nature est estimé 120 frs, serait de 4,40 frs par mois ; en fait, pour cette catégorie où les enfants ne sont pas nombreux, une cotisation plus faible suffirait.) ... Alors, pourquoi pas ?

Pour les femmes de ménage, on pourrait aussi percevoir la cotisation au moyen de timbres comme en matière d'assurance-vieillesse et de vacances payées.

Ces difficultés, présentées comme insurmontables ont été résolues dans plusieurs pays étrangers, non seulement en matière d'allocations familiales, mais d'assurances sociales. »

Autre question indiscrète :

N'y a-t-il pas des employés masculins qui travaillent à la journée, à la demi-journée, voire à l'heure, jardiniers, hommes de peine, etc. A-t-on renoncé de leur verser des allocations familiales par ce que c'était trop compliqué ? — Sinon, comment le problème a-t-il été résolu ? Pourquoi ne pas le résoudre de la même manière pour les femmes ?

La volonté de surmonter les difficultés ne serait-elle pas singulièrement stimulée si les femmes en question, veuves, cibataires, divorcées, abandonnées par leur mari, étaient électriques ?



Critiquez, on vous répondra

— Sans vouloir vous offenser, le Mouvement recommande, parfois, à ses lectrices des livres trop ardues et même, il les présente comme d'attrayants petits bouquins. On les achète et voilà qu'on bâille d'ennui.

— Votre accusation m'étonne. Nos collaboratrices disent ce qu'elles pensent et, lorsqu'un ouvrage les intéressera, elles ont bien raison de le recommander, seulement... elles ont peut-être trop bonne opinion des capacités intellectuelles des lectrices... soit dit sans vous offenser !

— (Sèchement) Merci !... Mais tenez, je vois sur votre table, prêt au départ, Fourier, par Jacques Debû-Bridel¹. Allez-vous donc nous vanter les pages choisies de ce visionnaire social vieilli et poussiéreux ? Laissez-le aux revues de sociologie et entrez-nous de problèmes féminins.

— Les problèmes féminins ? mais justement, Fourier est un des rares hommes de son époque qui y ait songé. D'abord, il démonte pour les femmes l'égalité politique... Respect.

— Puis, dans son traité de l'Association domestique agricole, il a parlé des problèmes domestiques. Nous lissons dans l'introduction de M. Debû-Bridel : « Pour les trois cents familles d'un village, il faut trois cents greniers, autant de caves, autant de cuisines : associées, elles n'auraient plus besoin que d'un seul grenier, d'une cave et d'un feu... Au lieu de trois cents ménages, dix femmes suffiront à la préparation des aliments et aux détails domestiques ».

— Quel rêve !

— Vous voyez bien qu'il s'est intéressé à vous, que vous ne pouvez l'ignorer. Les loisirs que cela vous donnerait...

— Attendez... Si nous n'avions qu'une seule cuisine, nous n'aurions qu'un seul menu ?

— A peu près...

— Alors, non merci. Je ne puis pas supporter les choux, ni les oignons. C'est bien ce que pensais, c'est un visionnaire. Enterrons-le.

— Pardon. N'allez pas si vite. La cuisine commune pourrait être une solution au problème de beaucoup de gens. Appliquée judicieusement, cette idée rendrait service à d'autres femmes que vous. Ensuite, Fourier n'est pas si facile à enterrer que vous le croyez, son association domestique agricole est bel et bien réalisée dans les Kollhoses.

— C'est déplorable !

— Pensez-en ce que vous voudrez. Je vous avoue que les idées de Fourier sont suspectables d'avoir du succès ; que vous vouliez les adopter ou les combattre, ou les adapter partiellement à d'autres, il vous faut les connaître. C'est pourquoi nous avons le devoir de vous recommander ce livre.

— Oui, mais faites-le d'une façon qui nous permette d'en saisir l'importance.

— En effet. Nous avons bien souvent été, en ce sens, inférieures à notre tâche... nous chercherons à faire mieux la prochaine fois, comme on dit.

CRITIQUEZ, ON RECTIFIE.

¹ Fourier. *Introduction et choix*, par Jacques Debû-Bridel. Collection « Les classiques de la liberté ». Editions des Trois Collines.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solvabilité - Efficacité
5 %/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE

Louis KUHNE & Cie
17, rue du Marché

Tout pour économiser

LE GAZ
Cuisinières et réchauds
dernières modèles
Autociseurs - Grills „Melior“
Marmites à vapeur

E. Finaz - Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE M. MULLER & Cie

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile